



Club Badminton Emmerin

REGLEMENT

Article 1: Objet

Le règlement suivant complète les statuts du Club Badminton Emmerin (C.B.E.), ainsi que les règles d'utilisation propres à la salle Henri LHOTE. Chaque adhérent (et le responsable légal pour les mineurs) doit prendre connaissance de ces différents textes et en respecter les consignes.

Le présent règlement peut être modifié par le bureau, qui le fera alors approuver par l'assemblée générale.

Article 2: Affiliation

Le C.B.E. est affilié à la Fédération Française de Badminton (F.F.Bad) et de par son affiliation elle s'engage à se conformer entièrement aux statuts et aux règlements de la fédération dont elle relève ainsi qu'à ceux de son comité départemental.

Article 3: Les créneaux

Le club est ouvert aux sports loisirs comme aux compétiteurs.

Les créneaux ne sont pas encadrés.

Les jeunes de 9 à 14 ans doivent venir accompagnés d'un adulte licencié s'ils souhaitent jouer sur un créneau. Ils sont sous la responsabilité de cet adulte.

Article 4: Cotisation et Inscription

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1er septembre au 31 août de l'année suivante en fonction de la disponibilité de la salle.

L'inscription comprend la licence et l'assurance de la F.F.Bad. et n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas tacite: il est l'acte volontaire du contractant.

Article 5: Responsabilités

Pour les adhérents l'assurance de la licence de la F.F.Bad est engagée pour tout dommage.

Le club décline toute responsabilité :

- en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le club,
- en cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du règlement,
- en cas de perte ou de vol occasionnés dans la salle d'entraînement ou dans les vestiaires.

Article 6: Séances d'essai

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton sur autorisation du référent présent pendant la séance. Deux séances sont accordées. Au-delà, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet, si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club.

Un cahier est prévu à cet effet, qui doit être complété à chacun des essais.

Pendant les séances d'essai tout incident sera couvert par l'assurance personnelle de l'essayant.

Article 7: Etat d'esprit

Le C.B.E. se doit d'être une association respectueuse d'un esprit sportif originel et de l'éthique sportive. Aussi tout adhérent s'engage à entretenir bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres. C'est pourquoi tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra immédiatement sanctionner.

De même il est souhaitable de faire jouer tout adhérent présent: un joueur ne doit pas être laissé sur le bord des terrains sans jouer et un joueur doit accepter de jouer avec un partenaire ou contre un adversaire qui n'a pas son niveau.

En cas d'affluence, il faut concevoir une rotation raisonnable sur les terrains et faisant appel à l'intelligence collective.

Article 8: Equipement personnel

Les joueurs doivent obligatoirement pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle (propres et non-marquantes), qui doivent être exclusivement réservées à un usage d'intérieur (maintien de la propreté du gymnase). Les raquettes et les volants sont à la charge des joueurs (prêts possibles en dépannage et lors des séances d'essai).

Article 9: Matériel collectif

Les joueurs sont tenus de participer à la mise en place et au rangement des installations (filets et poteaux) avec soin. L'heure de fin de créneau indiquée pour les activités de Badminton suppose que le gymnase **soit libéré et propre à cet horaire précis (vestiaire compris)**. Il est donc **impératif d'arrêter les activités au minimum 10 minutes avant l'horaire indiqué** pour permettre le rangement du matériel

La salle de sport et les vestiaires sont mis à disposition gratuitement à notre association par la municipalité. Les joueurs sont tenus de respecter la propreté de ces lieux et de signaler toute anomalie sur le cahier de liaison mis à disposition dans l'entrée de la salle.

Article 10: Sécurité

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton.

Il est obligatoire de respecter l'ensemble des consignes d'utilisation de la salle défini par la municipalité.

Article 11: Participation aux tournois

Les adhérents représentent le club et la ville d'Emmerin dans les tournois amicaux ou officiels, individuels ou par équipes. Des tournois peuvent être proposés. Le club ne prend pas en charge les frais d'inscriptions ni les frais de déplacement sauf décision exceptionnelle du bureau.

Lorsque le C.B.E. organise des tournois, il est souhaitable que les adhérents y participent, aident à l'organisation de ces évènements sportifs et y entretiennent l'esprit du club.

Article 12: Sanctions

Tout manquement répété à ce règlement, librement accepté par l'adhérent au club, entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (exclusion temporaire puis définitive) après délibération du bureau.

Article 13 : Habilitation

Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement.

Le bureau (en sa majorité, voix du Président prépondérante) est habilité à exclure toute personne ayant contrevenu à ce règlement.

Article 14 : Assemblée générale

Tout adhérent est informé par courriel de la tenue des Assemblées Générales (date, lieu et ordre du jour), s'engage et s'efforcera d'y assister pour approuver l'exercice précédent et élire le nouveau bureau selon les modalités des Statuts.

Article 15 : Modification et réclamation

Le présent règlement peut être modifié à la suite d'une Assemblée Générale conformément aux Statuts, ou par décision du bureau. Toute réclamation doit être adressée par écrit au Président et au bureau.

Article 16 : Responsabilités du référent

Le référent a le rôle suivant :

- Ouvrir ou fermer la salle pour les créneaux prévus.
- être présent pendant le créneau horaire dont il est responsable.
- Renseigner le cahier de liaison.
- -Faire respecter le règlement.
- Vérifier la mise en place des terrains (si présent en début de séance).
- Vérifier le rangement du matériel (si présent en fin de séance).
- Aider au bon déroulement du créneau.
- Informer le président ou le vice-président / la Mairie en cas d'incident dans la salle
- Contacter les secours en cas de besoin.
- Vérifier la présence d'un adulte avec un jeune (jusque 14 ans)
- Vérifier la participation des joueurs au rangement du matériel
- Proposer et guider les séances d'essai
- Inviter les joueurs à s'inscrire dans le cahier.

ADOPTE PAR LE BUREAU LE 30 JUILLET 2014